

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9773
30 avril 1970
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 30 AVRIL 1970 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 1919 du 27 avril 1970 (S/9769), j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous le texte d'un communiqué du Gouvernement khmer relatif aux dégâts en matériels et en vies humaines causés au Cambodge par les envahisseurs impérialistes vietcong et nord-vietnamiens :

"COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DU CAMBODGE

La diffusion des nouvelles tendancieuses par des correspondants de certaine presse étrangère à Phnom Penh sur de prétendues persécutions des ressortissants vietnamiens au Cambodge a suscité une certaine émotion dans quelques capitales étrangères. Elle émeut encore plus l'opinion publique cambodgienne, profondément indignée de l'état d'esprit de ces milieux étrangers mal informés de la réalité des faits.

A ces allégations injustifiées, le Gouvernement du Cambodge tient à opposer le démenti le plus catégorique. En effet, les combats qui se déroulent avec violence entre les forces armées nationales khmères et les envahisseurs impérialistes vietcong-nord-vietnamiens ont causé des dégâts importants en vies humaines et en matériels parmi les défenseurs et la population civile cambodgienne :

- 725 tués et disparus en Kompong-Cham
- 1 252 " " " Svay-Rieng
- 734 " " " Kandal
- 436 " " " Takéo
- 225 " " " Kratié et Mondulkiri
- 182 " " " Kampot
- plus de 700 habitations incendiées ou détruites dont les maisons civiles, salasroks, infirmeries, écoles, casernements, etc. (les salasroks sont des bâtiments administratifs).

La sauvagerie des Vietcong et Nord-Vietnamiens agresseurs s'est perpétrée dans le but de répandre la terreur parmi la population, tel le cas de certains fonctionnaires civils, députés, défenseurs, notabilités communales et simples paysans dont le corps a été mutilé et taillé en pièces. De plus ces massacres ont été accompagnés de pillage de biens de toutes natures, récoltes, bétail, etc.

L'opinion publique souhaite que certaine presse et certains milieux étrangers se penchent sur le cas de ces atrocités commises par les envahisseurs vietcong et nord-vietnamiens. Si, dans le cadre du droit de légitime défense contre l'invasion étrangère, il arrive que des ressortissants vietnamiens ont été tués dans les zones opérationnelles, le fait est imputable uniquement au hasard de la guerre provoquée à dessein par les expansionnistes vietcong-nord-vietnamiens.

Dans les localités où les populations khmères et vietnamiennes cohabitent, les Vietcong combattent en se mêlant à la population civile. Le cas s'est produit dans plusieurs villages en Kandal, Kompong-Cham, en particulier à Bathou en Svay-Rieng. Les corps des victimes vietnamiennes ont été laissés intentionnellement sur les lieux ou jetés dans les cours d'eau afin de faire croire que le massacre serait l'oeuvre des défenseurs cambodgiens, alors que les corps des Vietcong tués ainsi que les corps des civils cambodgiens massacrés ont été emportés et enterrés loin des yeux par les Vietcong. Malgré tout, même parmi les corps qui ont flotté, nous avons pu constater les corps de beaucoup de Cambodgiens qui ne voulaient pas accepter la loi des envahisseurs. En général, dans beaucoup de cas, nos soldats ont été attaqués dans le dos par les résidents vietnamiens, vietcong et complices, camouflés et armés, qui ont tiré de leurs maisons, alors qu'en face, nos forces ont à affronter les Vietcong-Nord-Vietnamiens en troupes rangées, ce qui justifie la riposte de nos défenseurs. Mais ces mesures de riposte n'ont jamais été généralisées à toutes autres opérations militaires où les ressortissants vietnamiens ne sont pas intervenus contre nous, pour aider les Vietcong à exploiter certaine situation critique à notre détriment.

Il est à remarquer d'autre part qu'en raison de la pénétration profonde des envahisseurs dans notre territoire, des ressortissants vietnamiens vivant au Cambodge et notamment ceux de Phnom Penh, Svay-Rieng, Prey Veng, Kandal, Kompong-Cham, Takéo et Kampot, ont soutenu activement les Vietcong-Nord-Vietnamiens en leur communiquant des renseignements, en assurant le ravitaillement en vivres, en se livrant à des activités subversives dans les milieux khmers. Ils ont même participé à des attaques contre les postes de défense, les villages et les centres administratifs khmers, tels sont les cas de Krèk, Mimot, Komchai Mea (en Kompong-Cham), Chipou, Prasaut (en Svay-Rieng), Kompong Trabèk, Peam Chor (en Prey Veng), Samrong Thom, Chrey Thom, Prek Chrey et Koh Thom (en Kandal), Anlong Tien, Kompong Yaul, Angkor Borey, Tonleap, Takéo centre (en Takéo). Ils ont plastiqué nos locomotives à la gare centrale de Phnom Penh. Ils ont miné et brûlé les ponts. Ils ont fait sauter en plusieurs endroits la ligne des chemins de fer Phnom Penh - Kompong Som.

De ce qui précède, le Gouvernement cambodgien est en droit de solliciter de l'opinion internationale qu'elle mette en balance, d'un côté la situation du Cambodge, pays agressé dont plusieurs milliers de ses enfants sont tombés jusqu'à présent par rapport à quelques dizaines de Vietnamiens accidentellement tués dans la mêlée des combats, et de l'autre, les envahisseurs

vietcong-nord-vietnamiens qui ont profondément pénétré dans le territoire du Cambodge, neutre et pacifique, au mépris du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement du Cambodge demande à nouveau aux Nations Unies, à son Secrétaire général, Son Excellence U Thant, et à toutes les organisations internationales d'intervenir pour contraindre les troupes vietcong et nord-vietnamiennes à mettre fin à leur agression contre le Cambodge et le peuple kmer. La réactivation de la Commission internationale de contrôle est également sollicitée pour mettre fin à cette agression étrangère qui a provoqué la situation présente.

Phnom Penh, le 19 avril 1970."

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) KHIM TIT
